

RAPPORT ANNUEL

2019
2020



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Mot de la directrice générale	3
Les obligations légales.....	4
Mission de la CSDN	5
Les services éducatifs et culturels de la CSDN	6 à 9
Les principes directeurs.....	10
Les valeurs organisationnelles.....	10
Services offerts.....	11
Engagement	11
Clientèles en 2018-2019	12-13
Carte du territoire en 2018-2019	14-15
Traitement des plaintes	16
Coordonnées et heures d'ouverture	17
Continuum de services de la CSDN	18-19
Cadre de cohérence du PEVR de la CSDN 2018-2023	20
Enjeu 1	21 à 30
Enjeu 2	31 à 37
Enjeu 3	38-39
États financiers.....	40-41
Rapport du comité d'éthique	42
Application de la procédure d'examen des plaintes établie par la commission scolaire	42
Bilan annuel des déclarations d'événements	43
Rapport annuel du protecteur de l'élève	44 à 47

ANNEXES

Annexe 1 - Mise en œuvre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes et des réseaux du secteur public (LGCE)	48
Annexe 2 - Reddition de comptes de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.....	49
Annexe 3 - Les compétences du 21 ^e siècle.....	50-51
Bibliographie	52

Table des matières

CSSPDN

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

À titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN), c'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de la deuxième année d'implantation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). L'année 2019-2020 demeurera mémorable notamment en raison de l'adoption du projet de loi n° 40 sur la gouvernance scolaire, mais également à cause de la pandémie de la COVID-19. Une année remplie d'imprévus dans laquelle nous avons navigué ensemble, contre vents et marées, pour assurer à nos élèves et employés des milieux sains et sécuritaires en suivant l'évolution de cette situation hors de l'ordinaire.

Technopédagogie incontournable

D'un seul coup, la technopédagogie est devenue un incontournable. Elle nous aura poussés à nous dépasser, à faire preuve d'humilité, à nous tromper, à sans cesse nous améliorer, à apprivoiser les nombreuses plateformes et applications, les différentes formes d'évaluation, toujours au service de l'apprentissage. Plus que jamais, nous avons démontré à quel point le CSSDN demeure une organisation apprenante et innovante.

Taux de diplomation et de qualification en croissance

Malgré les bouleversements de cette dernière année, notre taux de diplomation et de qualification a atteint un sommet de 81,6 %. C'est en s'appuyant sur notre cadre de cohérence, les moteurs efficaces du changement en éducation, la mise en place d'équipes collaboratives et le renforcement des expertises dans chaque milieu que nous estimons pouvoir accroître la réussite des élèves.

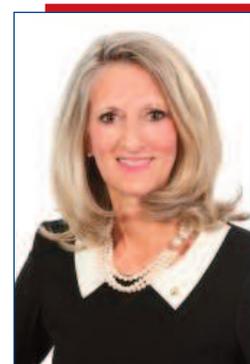
Formation professionnelle et métiers spécialisés

Une réflexion en profondeur s'est amorcée avec les directions d'établissements de la formation générale secteur jeunes, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle sur l'importance des métiers spécialisés, notamment dans la région de la Chaudière-Appalaches où l'on constate leur plus grand déficit.

Nouvelle gouvernance scolaire

À la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la gouvernance scolaire, nous avons procédé à la confection d'une carte divisant notre territoire en cinq districts destinés aux représentants des parents qui siègent désormais au sein du nouveau conseil d'administration. Il a fallu s'assurer de pouvoir garantir le vote à distance afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le CSSDN a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de parents à l'élaboration de la politique électorale : un partenariat fructueux et constructif !

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport annuel, principal outil de reddition de comptes de notre organisation, et vous remercions à l'avance de votre intérêt pour cette noble mission que constitue l'éducation de nos élèves, jeunes et adultes.



Mme Esther Lemieux
Directrice générale

Bonne lecture !

Les obligations légales relatives au rapport annuel

Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

Le centre des services scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacun de ses établissements, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de son directeur général par les directeurs de l'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Le centre de services scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

- Loi sur l'instruction publique, article 220



Mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.

Loi sur l'instruction publique, article 207.1



CSSDN | Rapport annuel



19-2020 | 5

Les services éducatifs et culturels du CSSDN

Chroniques

Le CSSDN tient à informer la population de ses activités et des développements à venir. Il le fait, notamment, par le biais d'une chronique publiée dans les journaux locaux une fois par mois et pouvant être consultée sur le site csdn.qc.ca et sur la page Facebook.

 csdn.qc.ca/chroniques-du-cssdn

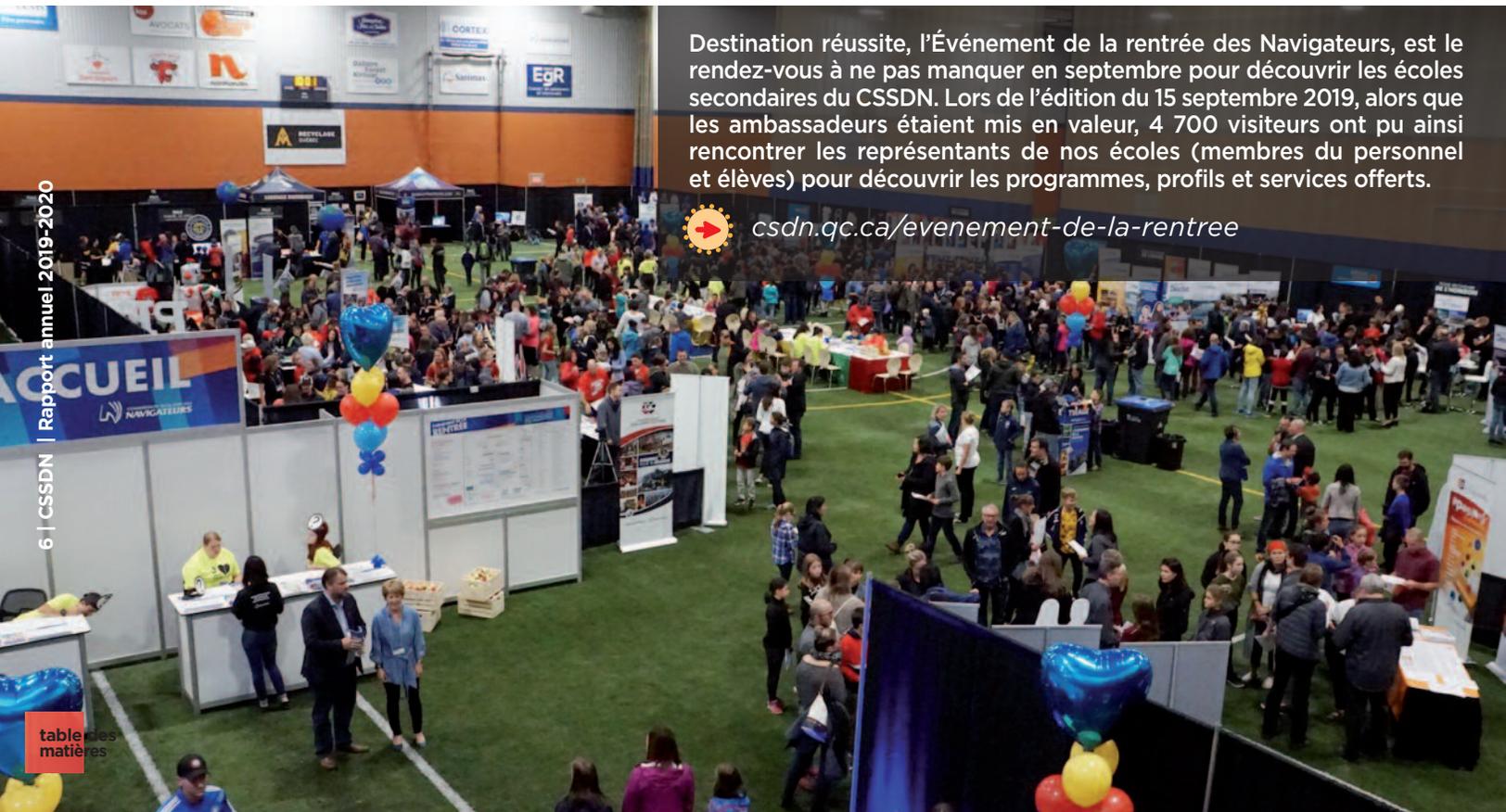


Destination réussite



Destination réussite, l'Événement de la rentrée des Navigateurs, est le rendez-vous à ne pas manquer en septembre pour découvrir les écoles secondaires du CSSDN. Lors de l'édition du 15 septembre 2019, alors que les ambassadeurs étaient mis en valeur, 4 700 visiteurs ont pu ainsi rencontrer les représentants de nos écoles (membres du personnel et élèves) pour découvrir les programmes, profils et services offerts.

 csdn.qc.ca/evenement-de-la-rentree



Les services éducatifs et culturels du CSSDN (suite)



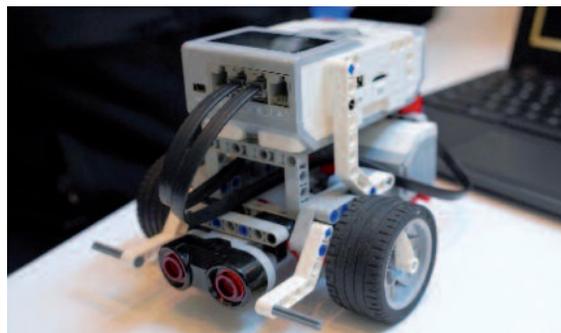
L'Escouade Réseau-TIC

L'Escouade, une équipe de conseillers pédagogiques du numérique, accompagne une vingtaine d'écoles dans leur déploiement du plan d'action numérique. L'équipe encourage le développement de l'expertise interne des écoles en accompagnant les enseignants leaders numériques et les enseignants afin qu'ils réalisent aisément des activités en classe avec leurs élèves.



 *Escouade Réseau TIC*

Les journées découvertes RoboTIC



Les écoles du CSSDN ont réalisé plusieurs achats en robotique. Ainsi, les journées découvertes **RoboTIC** permettent l'expérimentation d'une activité en robotique par tous les enseignants et les élèves des écoles participantes à ce projet, et ce, avec le soutien d'une équipe.

L'Harmonie Élite des Navigateurs

Véritable fleuron du CSSDN, l'Harmonie Élite des Navigateurs répond aux besoins des élèves inscrits à l'un des programmes de musique des écoles secondaires désirent enrichir leurs compétences musicales.

 csdn.qc.ca/harmonie-elite-des-navigateurs



Les services éducatifs et culturels du CSSDN

CFER DES NAVIGATEURS

Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) accompagne, depuis 2007, des jeunes de 15 à 18 ans, en difficulté d'apprentissage, dans leur parcours de formation et offre deux certifications reconnues :

- 1) le certificat de Formation à un métier semi-spécialisé ou Formation préparatoire à l'emploi (commun à tous les programmes de formation axés sur l'emploi);
- 2) le certificat de Formation en entreprise et récupération (unique aux écoles affiliées au réseau des CFER du Québec).



 cfernavigateurs.ca

SARCA

Des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont offerts aux résidents du territoire du CSSDN pour accompagner les citoyennes et les citoyens dans l'élaboration de leur projet et pour les aider à prendre une décision éclairée, que ce soit pour améliorer une situation personnelle ou professionnelle, pour réfléchir à leur avenir, envisager un retour aux études, un changement de carrière ou une reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

 sarca.ca



La Fondation musique en tête

La Fondation Musique en tête a pour mission de soutenir les projets musicaux dans l'ensemble des établissements du CSSDN.

 csdn.qc.ca/fondation-musique-en-tete
facebook.com/fondation-musique-en-tete

Les services éducatifs et culturels du CSSDN (suite)

Camp d'anglais

Le CSSDN offre un camp d'anglais durant l'été et c'est près de 1 000 jeunes qui s'y amusent en apprenant pendant les vacances estivales.



« Si Noël m'était dessiné »

Ce concours de dessins, très populaire, sert à confectionner un calendrier de l'avent original et des cartes de vœux, apprécié des petits comme des grands. Gros coup de cœur des parents et des grands-parents !

Site Internet csdn.qc.ca

Dans le site, sous la rubrique INFORMATION AUX PARENTS, les parents peuvent trouver une multitude de renseignements, que ce soit pour une première entrée à l'école, la transition vers le secondaire, l'accompagnement de son enfant dans son choix de carrière, les médias sociaux, etc. De plus, l'École des parents offre des conférences gratuites ainsi que plusieurs propositions de lectures et une boîte à outils fort utile.



Médias sociaux

Le CSSDN et de nombreux établissements sont présents dans les médias sociaux. Alimentée sur une base régulière et très active, notre page Facebook est devenue une référence en matière d'information. Nous vous invitons à la consulter ainsi que le site Internet csdn.qc.ca.



Les principes directeurs



Les valeurs organisationnelles



Déclaration des services

Déclaration contenant les objectifs du centre de services scolaire quant au niveau des services offerts et à leur qualité

Services offerts

Le CSSDN dessert les niveaux d'enseignement du préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation des adultes et de la formation continue et des services aux entreprises.

Consultez tous les programmes et formations offerts au CSSDN :

 csdn.qc.ca/programmes-et-formations

Jeunes et adultes qui désirent poursuivre, entreprendre ou faire reconnaître leur expérience de travail, le CSSDN offre plusieurs services qui répondront assurément à leurs besoins.

Consultez la section Services à la clientèle du site du CSSDN :

 csdn.qc.ca

Engagement

Le centre de services scolaire s'engage à donner des services de qualité avec diligence dans le respect, et en toute transparence et impartialité. Nous vous invitons à consulter le site Web du CSSDN :

 csdn.qc.ca



Clientèles en 2019-2020

Le CSSDN dessert une population de plus de 181 010* PERSONNES sur un vaste territoire d'environ 2 250 km² étendu sur une distance de 90 km le long de la rive sud du Saint-Laurent.

* 188 100 en septembre 2019

Le CSSDN gère un parc immobilier de 75 bâtiments

dont une cinquantaine est affectée à l'enseignement au primaire et au secondaire et une douzaine à l'éducation aux adultes, la formation professionnelle et l'administration.

- 37** écoles primaires (dans 54 bâtiments)
- 7** écoles secondaires
- 1** centre de formation en entreprise et récupération
- 4** écoles primaires-secondaires
- 5** centres de formation professionnelle
- 1** centre d'éducation des adultes
- 2** centres administratifs
- 1** Centre multiservice

PARTENAIRES

Pour la réussite éducative de ses élèves, le CSSDN :

- travaille avec les parents, collaborateurs privilégiés et incontournables;
- participe avec plusieurs universités à des projets de recherche-action afin de mettre en place les pratiques efficaces reconnues par la recherche;
- collabore avec différents groupes et intervenants des milieux socio-économique, communautaire, culturel et de la santé. D'ailleurs, il compte poursuivre, renforcer et développer de nouvelles collaborations;
- contribue au développement de sa communauté sur les plans local, régional et provincial.

**PLUS DE
3 800
PERSONNES**

RESSOURCES HUMAINES DU CSSDN

- Personnel enseignant (51%)
- Personnel de soutien (37%)
- Personnel professionnel (6%)
 - Personnel-cadre (4%)
 - Contractuels (2%)



Clientèles en 2019-2020 (suite)

La clientèle du CSSDN est de 26 185 élèves

- Passe-partout : 1 %
- Préscolaire et 4 ans : 8 %
- Primaire : 45 %
- Secondaire : 25 %
- Éducation des adultes : 12 %
- Formation professionnelle : 9 %

En plus de desservir la clientèle jeune et adulte, la formation continue aux entreprises touche plus de **2 000 travailleurs.**

Indice de défavorisation du CSSDN

Les données relatives à la défavorisation en milieu scolaire sont calculées à l'aide de deux variables :

L'indice du seuil de faible revenu (SFR)			L'indice de milieu socioéconomique (IMSE)		
SFR	% d'écoles offrant le primaire	% d'écoles offrant le secondaire	IMSE	% d'écoles offrant le primaire	% d'écoles offrant le secondaire
1, 2, 3	77 % (30 écoles)	90 % (9 écoles)	1, 2, 3	77 % (30 écoles)	100 % (10 écoles)
4, 5, 6	18 % (7 écoles)	10 % (1 école)	4, 5, 6	18 % (7 écoles)	aucune
7 et 8	5 % (2 écoles)	aucune	7 et 8	5 % (2 écoles)	aucune

SOURCE : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2016 (production mars 2020).

NOTE : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE (EN 2019-2020)

Près de 12 700 élèves du préscolaire et du primaire fréquentent les 35 services de garde en milieu scolaire dispersés sur l'ensemble du territoire.



LES SERVICES DU TRANSPORT

- Environ 13 500 élèves véhiculés quotidiennement
- Une flotte de 238 véhicules

Carte du territoire en 2019-2020

et localisation des écoles primaires, secondaires et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle

RÉSEAU DE CHAMPAGNAT/ GUILLAUME-COUTURE/POINTE-LÉVY

École Belleau **01**
 École Charles-Rodrigue **07**
 École De l'Auberivière **06**
 École de l'Îlot-des-Appalaches **12**
 École des Mousaillons **03**
 École des Pixels **08**
 École Desjardins **05**
 École du Boisé **04**
 École du Ruisseau **13**
 École Gagnon **02**

École Notre-Dame **09**
 École Pointe-Lévy **11**
 École Saint-Dominique **16**
 École Saint-Joseph **15**
 École Sainte-Marie **14**
 École secondaire
 Champagne **10**
 École secondaire
 Guillaume-Couture **17**

RÉSEAU DE L'AUBIER/ESLE

École des Petits-Cheminots
 - La Passerelle **22**
 - Notre-Dame **25**
 École du Bac **26**
 École Notre-Dame-d'Etchemin **18**
 - Pav. du Méandre **19**
 - Pav. Maria-Dominique **20**
 École Saint-Louis-de-France **24**
 École secondaire de l'Aubier **21**
 École secondaire les Etchemins
 (ESLE), CFER **23**

RÉSEAU DE L'ENVOI/ESLE

École Clair-Soleil **38**
 École de l'Étoile **40**
 École de l'Odysée **41**
 École La Martinière **37**
 École de la Ruche **34**
 École du Grand-Voilier
 - des Hirondelles **42**
 - Saint-Laurent **43**
 École Dominique-Savio **36**
 École du Tournesol **35**
 École de l'Envol **39**
 École secondaire les Etchemins
 (ESLE), CFER **23**

★ Écoles secondaires

RÉSEAU DE L'HORIZON/ESLE

École de l'Alizé **29**
 École de la Nacelle **31**
 École de la Rose-des-Vents **30**
 École de Taniata **32**
 École des Mousserons **28**
 École Sainte-Hélène **33**
 École secondaire de
 l'Horizon **27**
 École secondaire les
 Etchemins (ESLE), CFER **23**

RÉSEAU DE BEAURIVAGE

École de l'Amitié **48**
 École de l'Épervière **53**
 École de la Caravelle
 - Dosquet **49**
 École de la Chanterelle **46**
 École des Quatre-Vents **50**
 École des Sentiers* **51**
 École Étienne-Chartier **47**
 École Plein-Soleil **45**
 École Sainte-Thérèse **52**
 École de la Clé-du-Boisé **44**
 École Beaurivage **54**

* inaugurée en 2019

RÉSEAU DE PAMPHILE-LE MAY

École de la Berge **59**
 École de la Caravelle
 - Joly **56**
 - Saint-Flavien **55**
 - Dosquet **49**
 École de la Clé-d'Or **62**
 École de la Falaise **58**
 École de la Source **57**
 École du Chêne **60**
 École La Mennais **61**
 École secondaire Pamphile-Le May **63**



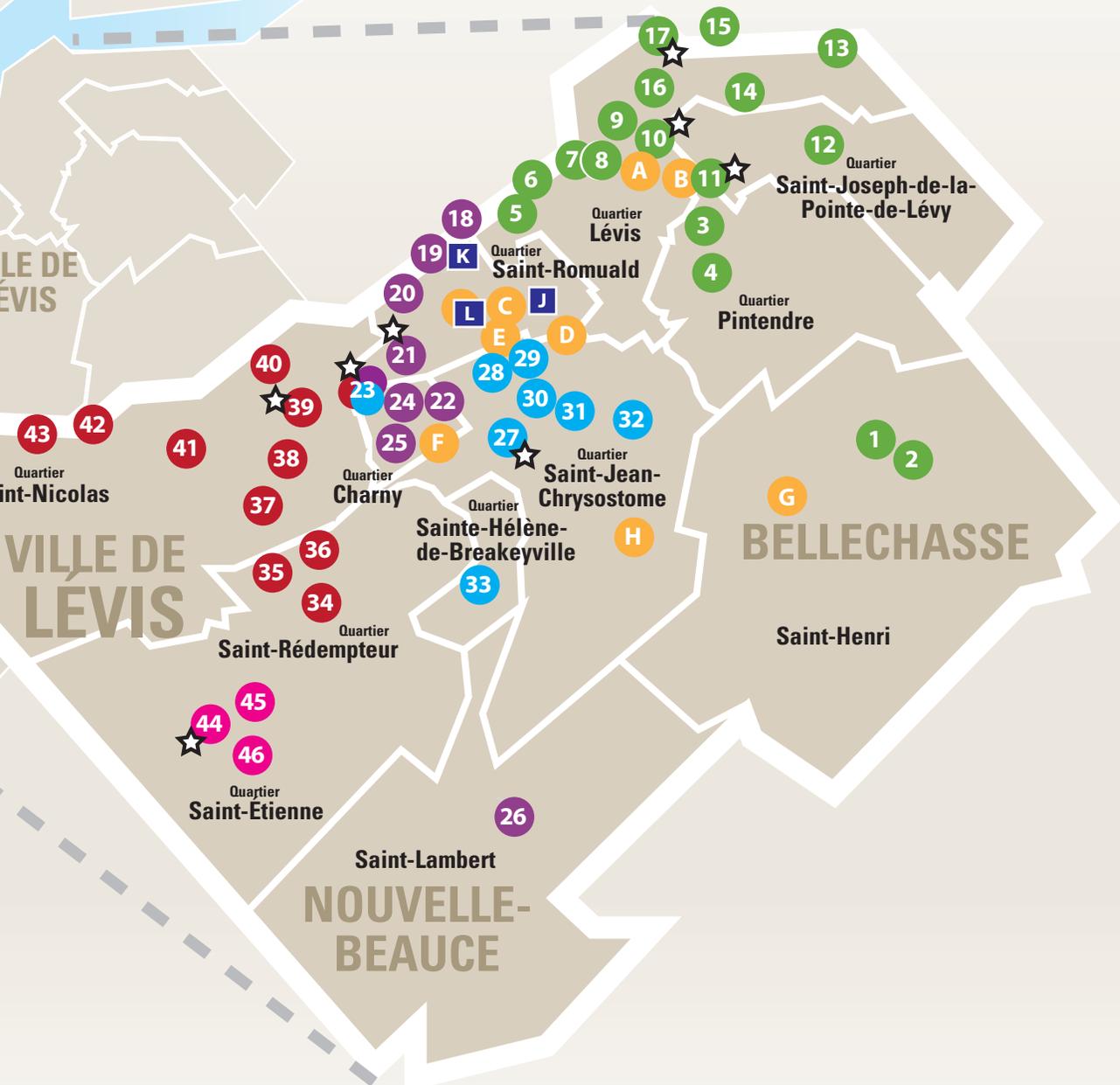
RÉSEAU ADULTES/ FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre d'éducation des adultes des Navigateurs
(Lévis **A**, Saint-Romuald **E-L**, Charny **F** et Sainte-Croix **I**)
Centre de formation en mécanique de véhicules lourds **D**
Centre de formation en montage de lignes **G**
Centre de formation professionnelle de Lévis **B**
Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau **C**
Centre national de conduite d'engins de chantier **H**

CENTRES ADMINISTRATIFS

Centre administratif - Siège social **J**
Centre administratif - Services éducatifs/Services du transport **K**
Centre multiservice **L**

- Formation continue et services aux entreprises
- Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en FP et FGA
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
- Services des archives
- Classes du CÉAN



Traitement des plaintes

Vous avez des questions, des commentaires ou des insatisfactions ?

Nous sommes à votre écoute !

Chaque demande trouve une oreille attentive dans notre organisation. Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

Veillez consulter la section du traitement des plaintes à l'adresse suivante :

 csdn.qc.ca/traitement-des-plaintes



Coordonnées et heures d'ouverture

Centre de services scolaire des Navigateurs
418 839-0500
dg@csnavigateurs.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF

1860, 1^{re} Rue, Lévis (Québec) G6W 5M6

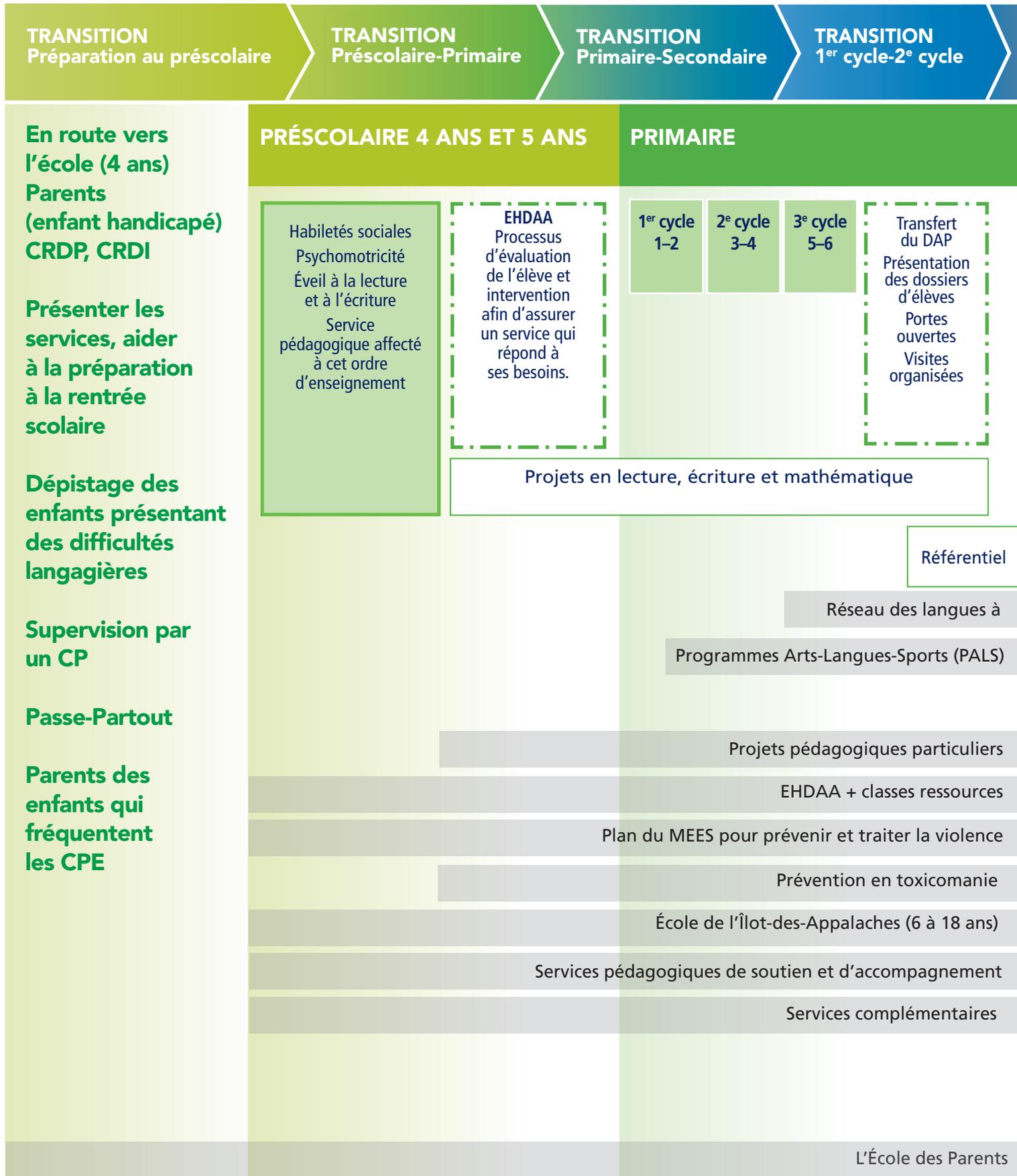
- Direction générale
- Secrétariat général
- Services des ressources financières
- Services des ressources humaines
- Services des communications
- Services des ressources matérielles
- Services des ressources en technologie de l'information et des communications

CENTRE ADMINISTRATIF

2115, chemin du Sault, Lévis (Québec) G6W 2K7

- Services éducatifs
- Services du transport

Heures d'ouverture :
8 h à 12 h / 13 h à 16 h



LÉGENDE : **Adulte :** Avoir 16 ans au 30 juin de l'année précédente
AEP : Attestation d'études professionnelles
ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

CFER : Centre de formation en entreprise et récupération (avoir 15 ans - pas de consolidation d'acquis du primaire et du secondaire)
CFMS : Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (avoir réussi les matières de la formation pratique)

CFPT : Certificat de formation préparatoire au travail (avoir réussi la matière « Insertion professionnelle »)
CPE : Centre de la petite enfance
CRDI : Centre de ressources en déficience intellectuelle
CRDP : Centre de ressources en déficience physique

TRANSITION
2^e cycle-Formation professionnelle

TRANSITION
2^e cycle-Éducation des adultes
2^e cycle-FP

TRANSITION
• Collégial-Université
• Marché du travail

SECONDAIRE

FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉDUCATION DES ADULTES

FORMATION

1^{er} cycle
1-2

2^e cycle
3-4-5

Double DEP

Passerelle
DEP-DEC

Formation
générale
des adultes

Formation
continue
(individus et
entreprises)

Parcours de
formation
générale

Parcours
de
formation
axée sur
l'emploi

Parcours de
formation
générale ou
appliquée
Projets
spéciaux
Profils
DEP
DES
FAC
PEC

Alphabétisation
École du milieu
16 à 25 ans
Formation
à distance
Formation générale
secondaire
Francisation
Intégration sociale
(IS)
Intégration socio-
professionnelle
(ISP) incluant
les métiers
semi-spécialisés

COLLÉGIAL

UNIVERSITÉ

d'intervention

partir de la 5^e année du primaire

à partir de la 4^e année du primaire

Programmes « CSS »

DES
CFPT
CFMS

DEP
AEP
ASP

DES
CFMS

Accès DEP

Accès collégial

Reconnaissance
des acquis
extrascolaires

MARCHÉ DU TRAVAIL

(conseillers et conseillères pédagogiques)

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

(compétences parentales)

INTÉGRATION SOCIALE

CP : Conseiller pédagogique
CSSDN : Centre de services scolaire
DEP : Diplôme d'études professionnelles
DES : Diplôme d'études secondaires

EA : Éducation des adultes
EDAA : Élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation
EHDA : Élèves handicapés en difficulté d'apprentissage et d'adaptation
FMS : Formation à un métier semi-spécialisé
FP : Formation professionnelle

IS : Intégration sociale
ISP : Intégration socio-professionnelle
PALS : Programmes Arts-Langues-Sports
RAC : Reconnaissance des acquis et des compétences
SARCA : Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

La cohérence

La cohérence est le cadre conceptuel retenu pour augmenter la réussite des élèves.

-  La cohérence, c'est un engagement soutenu et persistant envers la réalisation de grands objectifs communs.
-  La cohérence, c'est le développement professionnel et le renforcement de l'expertise de chacun en fonction d'un but commun.
-  La cohérence, c'est la connaissance des pratiques reconnues par la recherche.
-  La cohérence, c'est avoir un impact mesurable et constater les progrès.
-  La cohérence, c'est un leadership axé sur l'apprentissage et le changement

- ➔ **Il a été démontré que le capital collectif a un effet plus puissant que le capital individuel.**
- ➔ **Le capital collectif engendre des progrès.**
- ➔ **C'est donc ensemble, comme organisation innovante et apprenante, que nous poursuivons la mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2023.**

CADRE DE COHÉRENCE DU PEVR DU CSSDN 2018-2023

Processus nécessitant un engagement soutenu et persistant envers la réalisation de grands objectifs communs :

- Motivation en fonction d'un but commun
- Objectifs produisant un impact
- Stratégie claire
- Leadership axé sur le changement

Orientation ciblée

Valorisation d'une culture d'épanouissement professionnel et renforcement de l'expertise :

- Fonctionnement en réseau
- Communautés d'apprentissage professionnel (CAP)
- Communautés de pratiques (COP)

Cultures collaboratives

Obligation de reddition de comptes

**PEVR DU CSSDN 2018-2023
TROIS GRANDS ENJEUX :**

- L'inclusion et la réussite éducative
- Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants
- L'engagement et la mobilisation de tous

Enrichissement de l'apprentissage

Établissement d'objectifs d'apprentissage clairs et d'interventions pédagogiques précises :

- Littératie
- Numératie
- Compétences du 21^e siècle incluant le numérique

Leadership



Enjeu 1

L'inclusion et la réussite éducative

La diplomation et la qualification

CSDN OBJECTIF 1

D'ici 2022, porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART				2022
Proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020
INDICATEUR	80,9 %	81,5 %	81,2 %	81,6 %	85 %

Source : MEES

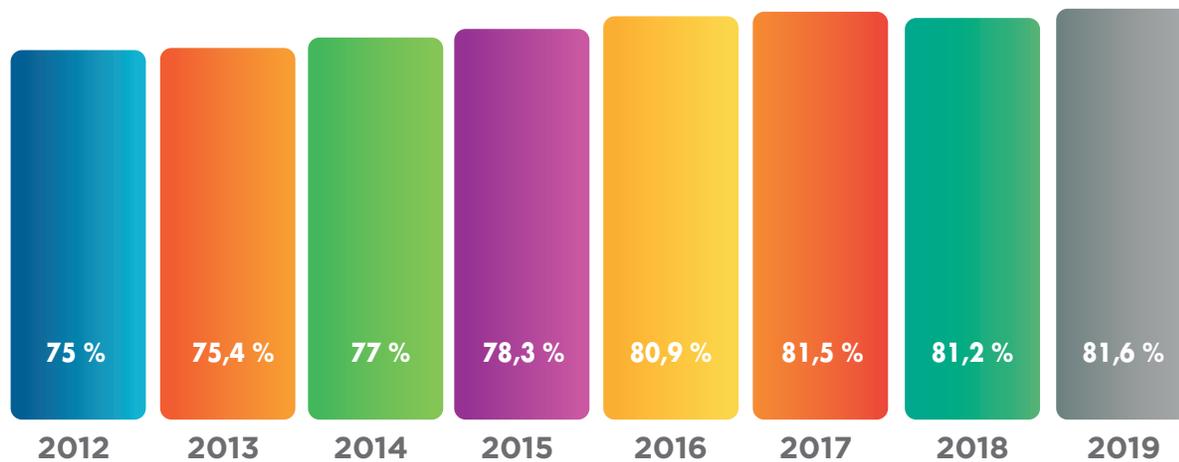


TABLEAU 8
TAUX DE DIPLOMATION
ET DE QUALIFICATION, AU
TOTAL ET SÉPARÉMENT, CSDN

Enjeu 1

Tableau 8

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) au total CSSDN



Enjeu 1

L'inclusion et la réussite éducative

L'équité

CSDN OBJECTIF 2

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, notamment entre les garçons et les filles ainsi qu'entre les élèves HDAA et les élèves réguliers

INDICATEURS	SITUATION DE DÉPART				2022
Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (en points de pourcentage)	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020
Écart entre garçons et filles	10,3	10,9	11,7	14,6	8,6
Écart entre EHDA et élèves réguliers	22,6	29,3	26,7	28,9	18,9
Écart entre immigrants de 1 ^{re} génération et autres élèves	0,9	0,6	-13,8*	4,8	1,3
INDICATEUR	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans				

Source : MEES

* Remarque : lorsque l'écart de réussite est négatif, cela signifie que les immigrants de première génération ont un taux de diplomation et de qualification supérieur.



TABLEAU 1
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, FILLES ET GARÇONS, CSDN



TABLEAU 2
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE FILLES ET GARÇONS, CSDN



TABLEAU 3
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, ÉLÈVES RÉGULIERS ET HDAA, CSDN



TABLEAU 4
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES RÉGULIERS ET HDAA, CSDN



TABLEAU 5
TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION, ÉLÈVES IMMIGRANTS ET NON IMMIGRANTS, CSDN

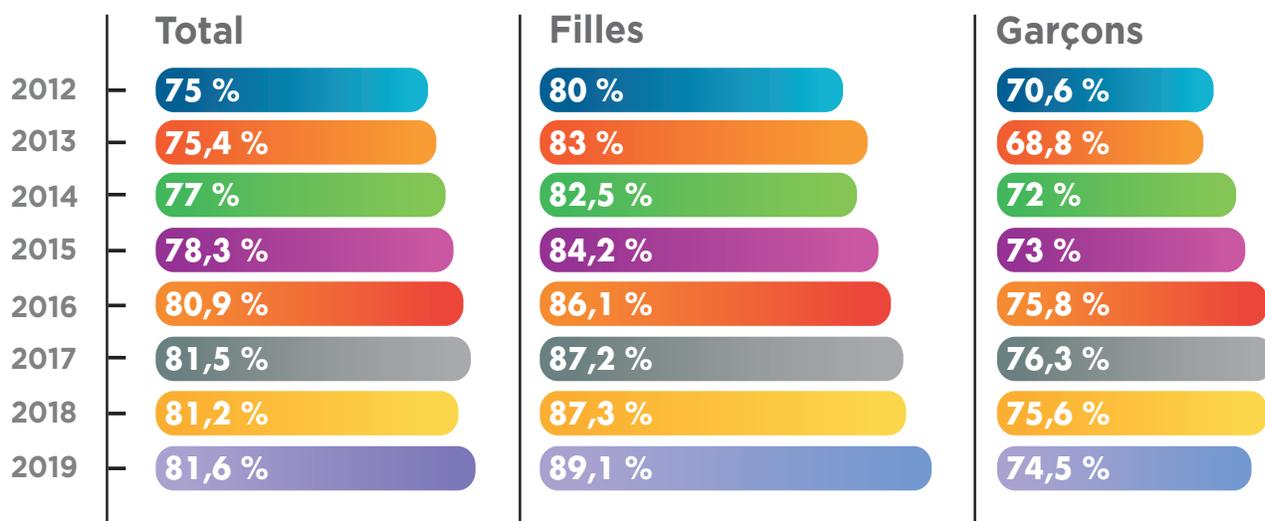


TABLEAU 6
ÉCART DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET NON IMMIGRANTS, CSDN

Enjeu 1

Tableau 1

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) au total, pour les filles et les garçons CSSDN



Enjeu 1

Tableau 2

Écart de réussite entre les filles et les garçons CSSDN
(en points de pourcentage)



Enjeu 1

Tableau 3

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) pour les élèves réguliers et les EHDAA CSSDN



Enjeu 1

Tableau 4

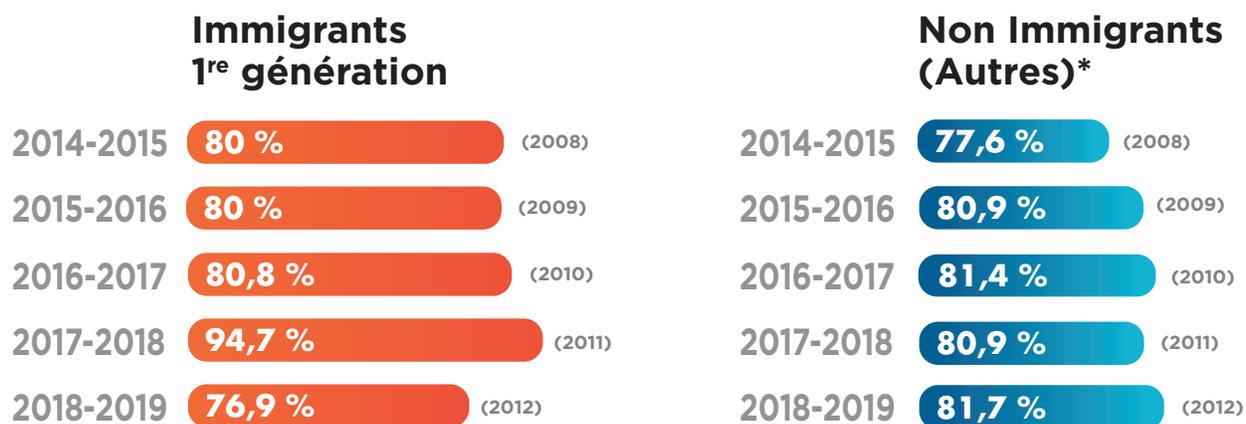
Écart de réussite entre les élèves réguliers et les EHDAA CSSDN (en points de pourcentage)



Enjeu 1

Tableau 5

Taux de diplomation et de qualification (7 ans) pour les élèves immigrants et les non immigrants CSSDN

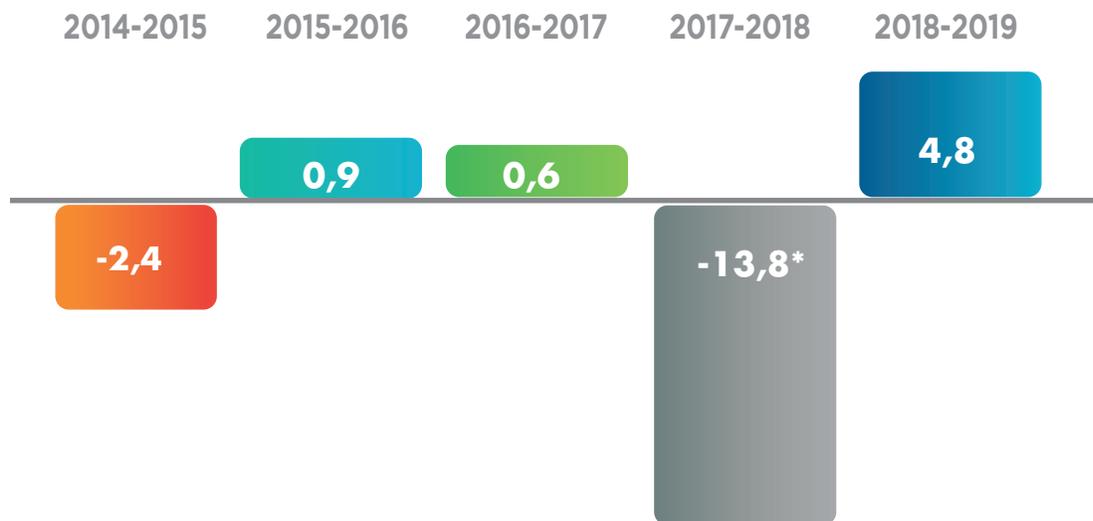


* Remarque : pour les années 2015-2016 et 2016-2017, veuillez prendre note que l'appellation « Autres » inclut les immigrants de 2^e génération et les non immigrants pour fins de comparaison avec les immigrants de 1^{re} génération.

Enjeu 1

Tableau 6

Écart de réussite entre les élèves non immigrants et les élèves immigrants de première génération CSSDN (2,5 % élèves nés à l'étranger) (en points de pourcentage)



* Remarque : lorsque l'écart de réussite est négatif, cela signifie que les immigrants de première génération ont un taux de diplomation et de qualification supérieur aux autres.

Enjeu 1

OBSERVATIONS : On observe une augmentation régulière du taux de diplomation et de qualification depuis 2012.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
75 %	75,4 %	77 %	78,3 %	80,9 %	81,5 %	81,2 %	81,6 %

Toutefois, on observe que le taux de diplomation et de qualification ne progresse pas pareillement pour tous les groupes expliquant ainsi l'augmentation ou la diminution de l'écart de réussite entre les différents groupes : filles et garçons, élèves réguliers et élèves HDAA, élèves immigrants de première génération et autres élèves.

Dans les trois dernières années, on observe que le taux de diplomation et de qualification des filles a progressé tandis qu'il a diminué chez les garçons.

	2017	2018	2019
Filles	87,2 %	87,3 %	89,1 %
Garçons	76,3 %	75,6 %	74,5 %
Écart de réussite	10,9	11,7	14,6

Dans les trois dernières années, on observe que le taux de diplomation et de qualification des élèves réguliers et des élèves HDAA fluctue.

	2017	2018	2019
Élèves réguliers	88,4 %	88 %	89 %
Élèves HDAA	59,1 %	61,3 %	60,1 %
Écart de réussite	29,3	26,7	28,9

Dans les trois dernières années, on observe une forte fluctuation du taux de diplomation et de qualification chez élèves immigrants de première génération par comparaison avec les autres élèves.

	2017	2018	2019
Autres élèves	81,4 %	80,9 %	81,7 %
Élèves immigrants de première génération	80,8 %	94,7 %	76,9 %
Écart de réussite	0,6	-13,8	4,8

Le défi demeure quant à la diplomation et la qualification de certains élèves, notamment les garçons et les élèves HDAA, pour réduire l'écart de réussite. Ensemble, on travaille la clarté et les intentions pédagogiques relativement aux apprentissages essentiels.

Les avenues priorisées sont :

- la mise en place d'un processus d'amélioration continue;
- le développement d'une véritable culture de collaboration axée sur la réussite de tous les élèves par le déploiement d'équipes dans chaque milieu;
- l'exploration d'outils technologiques, du numérique et de la technopédagogie au service de l'apprentissage;
- le renforcement des expertises dans chaque milieu par le soutien d'enseignants leaders pédagogiques et numériques;
- l'élaboration d'un protocole d'accueil des immigrants au CSSDN par la mobilisation d'un comité de francisation et l'immigration;
- la présentation de portraits de l'immigration de tous les secteurs auprès des directions d'établissement et une sensibilisation marquée aux enjeux et défis actuels;
- un meilleur maillage et partenariat avec les organismes du milieu communautaire en soutien à l'immigration;
- un travail collaboratif avec la Formation continue et services aux entreprises ainsi qu'avec les services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA);
- une réflexion approfondie entre les directions des établissements de la formation générale jeunes, de la formation générale adultes et de la formation professionnelle relativement, entre autres, à la formation professionnelle, au contexte économique et socio-économique actuel, aux métiers spécialisés et aux perspectives d'emplois dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Enjeu 2

Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants

La prévention

CSSDN OBJECTIF 3

Contribuer à hausser la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement

INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART	SITUATION ACTUELLE	2022
Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteurs de vulnérabilité pour leur développement	CSSDN EQDEM 2012	CSSDN EQDEM 2017	Cible provinciale EQDEM 2022
	78,8 %	78,3 %	80 %
INDICATEUR	Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteurs de vulnérabilité pour leur développement		

Source : MEES Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)

Enjeu 2

OBSERVATIONS : L'Enquête québécoise du développement des enfants à la maternelle (EQDEM) se réalise aux cinq ans. La prochaine collecte de données devrait se réaliser en 2022.

Nos résultats nous indiquent une légère diminution du pourcentage d'enfants qui commencent leur maternelle sans présenter au moins un facteur de vulnérabilité pour leur développement.

C'est donc environ un enfant sur cinq, dans notre organisation, qui est moins bien outillé lorsqu'il commence sa scolarité, alors que la proportion est d'un enfant sur quatre sur le plan provincial.

Les cinq domaines de développement de l'EQDEM sont :

- 1 la santé physique et le bien-être :** ce domaine couvre le développement physique général, la motricité fine et globale, l'alimentation, l'habillement, la propreté et l'état d'éveil de l'enfant;
- 2 les compétences sociales :** ce domaine concerne les habiletés sociales générales, la confiance en soi, le sens des responsabilités, le respect des pairs, des adultes, des règles, des routines, des habitudes de travail, l'autonomie et la curiosité de l'enfant;
- 3 la maturité affective :** on retrouve dans ce domaine le comportement prosocial et l'entraide, les manifestations de crainte et d'anxiété, le comportement agressif, l'hyperactivité et l'inattention, et, l'expression des émotions de l'enfant;
- 4 le développement cognitif et langagier :** ce domaine comprend les intérêts pour la littératie, la numératie et la mémorisation, les aptitudes avancées en littératie, les concepts de base en numératie ainsi que l'utilisation adéquate du langage;
- 5 les habiletés de communication et les connaissances générales :** ce domaine s'attarde à la capacité de l'enfant à communiquer de façon à être compris, sa capacité à comprendre les autres, la clarté de son articulation et ses connaissances générales.

Les avenues priorisées sont :

- l'accent sur la collaboration avec plusieurs partenaires afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins différenciés des enfants et des familles;
- le partage des pratiques probantes et des principes clés d'une première transition scolaire de qualité réussie;
- l'apport des neurosciences (développement du cerveau) dans les pratiques éducatives relatives au niveau de maturité de l'enfant;
- la gestion positive des écarts de conduite;
- l'enseignement explicite et le renforcement des comportements attendus;
- l'engagement et la participation active des élèves dans la vie de l'école;
- le développement d'une santé mentale positive, des stratégies d'adaptation et des habiletés sociales émotionnelles;
- l'apprentissage par le jeu;
- le développement des fonctions exécutives et de la conscience phonologique;
- l'offre croissante du programme « Passe-Partout » et l'initiative de l'École des parents « En route pour l'école » pour préparer l'entrée à la maternelle.

Enjeu 2

Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants

CSSDN OBJECTIF 3.3

Faire bouger les élèves
du primaire 60 minutes
par jour
ORIENTATION
PRESCRITE MEES

INDICATEUR	CIBLES		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Activité physique des élèves du primaire	Un minimum de 30 minutes par jour	Un minimum de 45 minutes par jour	60 minutes par jour
INDICATEUR	Nombre de minutes d'activité physique par jour		

En 2019-2020, toutes les écoles primaires bénéficient de deux pauses de 20 minutes chacune. À cela, s'ajoutent des cours d'activité physique et à la santé à raison de 60 minutes deux à trois fois par cycle. Plusieurs écoles prennent aussi des pauses actives. En fait, plusieurs moyens permettent d'augmenter le temps consacré à l'activité physique à l'école :

- l'augmentation du temps alloué aux récréations à l'extérieur;
- l'augmentation du temps alloué aux cours d'éducation physique et à la santé;
- l'intégration des pauses actives;
- les apprentissages par l'action motrice;
- un ou plusieurs moments dans la journée où tous les élèves sont actifs en même temps.

Dans notre organisation, depuis 2017-2018, 15 écoles ont reçu la subvention « À l'école, on bouge ! »; c'est donc dire que ces milieux réalisent 60 minutes d'activité par jour.

Enjeu 2

Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants

La maîtrise de la langue

CSSDN OBJECTIF 4

D'ici 2022, porter au-dessus de 93 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

INDICATEUR	CIBLE CSDN				
	Situation de départ Juin 2017	Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020*	2022
Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire	92,7 %	93,1 %	93,1 %		au-dessus de 93 %
INDICATEUR	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire				

Source : MEES

* **Remarque :** En raison de l'arrêt des services éducatifs et de l'enseignement causé par l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a modifié le régime pédagogique. Cette modification entraîne un changement dans la communication de la progression et du rendement des élèves au bulletin unique. De ce fait, les résultats produits à l'étape 3 et au sommaire sont communiqués en mention (Réussi, Non Réussi ou Non Évalué) alors qu'aux étapes 1 et 2 l'atteinte des attentes du programme est communiquée en pourcentage. Les résultats de l'année scolaire 2019-2020 ne pourront faire l'objet d'analyse ou de comparaison, étant donné les conditions entourant cette situation à caractère exceptionnel.

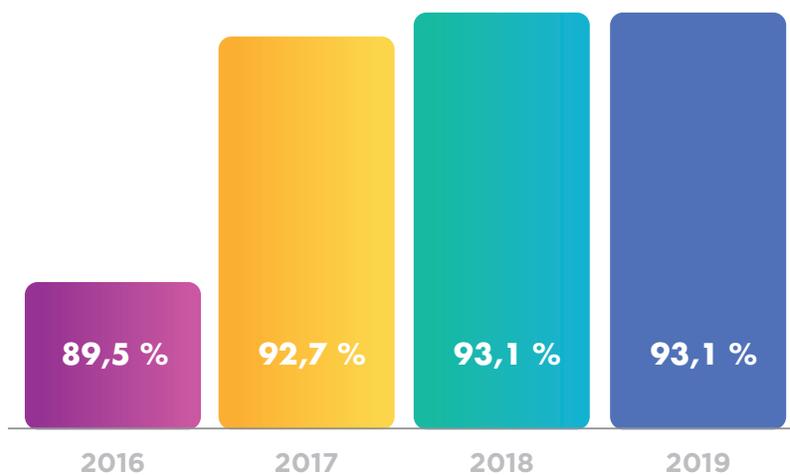


TABLEAU 9
TAUX DE RÉUSSITE À
L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE
D'ÉCRITURE, LANGUE
D'ENSEIGNEMENT, DE LA
4^E ANNÉE DU PRIMAIRE

Enjeu 2

Tableau 9

Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire CSSDN



Enjeu 2

OBSERVATIONS

On observe une légère augmentation du taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire dans notre organisation.

Les avenues priorisées sont :

- les pratiques probantes en littératie;
- des équipes de collaboration en lecture et en écriture (CoP et CAP);
- l'analyse des traces pour détecter les bons coups et les lacunes;
- le développement de l'expertise dans l'évaluation au service de l'apprentissage.



Enjeu 2

Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants et bienveillants

La maîtrise de la langue



INDICATEUR	CIBLE	
Niveaux 3, 4 et 5 de compétences en littératie	Situation de départ PEICA* 2011-2012	La Politique de la réussite éducative vise une augmentation de 5 points de pourcentage, d'ici 2022
	47 %	52 %
INDICATEUR	Niveaux de compétences en littératie	

*Précision : l'indicateur utilisé découle du « Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). »

La prochaine collecte de données devrait avoir lieu en 2021.

Le « Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) » est une évaluation internationale dans plus de 40 pays, incluant l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Le PEICA évalue des compétences de base en traitement de l'information qui sont maintenant requises pour participer à la vie économique et sociale du 21^e siècle. Plus précisément, l'évaluation porte sur les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques (RP-ET) chez les adultes âgés de 16 à 65 ans.

OBSERVATIONS

On observe que moins d'un adulte sur deux atteint des niveaux de compétences élevés en littératie (47 %).

L'avenue priorisée est :

- un projet de collaboration entre le Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CÉAN) et la Maison de la famille de Lotbinière, renouvelé chaque année, afin de rejoindre les familles ayant de véritables besoins quant à leurs pratiques parentales en matière de littératie : des rencontres hebdomadaires de parents avec leurs enfants permettent de développer de nouvelles compétences dans les activités langagières familiales tout en favorisant des interactions positives. En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie en 2019-2020, le projet fut abrégé.

Enjeu 3

L'engagement et la mobilisation de tous Le cheminement scolaire

CSSDN OBJECTIF 6

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

INDICATEUR	CIBLE			
	Situation de départ 2016-2017	2017-2018	2018-2019	2022
Proportion d'élèves de 13 ans et plus	14 %	12,7 %	11,7 %	12,7 %
INDICATEUR	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire			

Source : MEES

OBSERVATIONS

On observe une diminution de la proportion d'élèves de 13 ans et plus entrant au secondaire passant de 14 % à 12,7 % puis à 11,7 %. On comprend donc que davantage d'élèves entrent au secondaire à l'âge prescrit de 12 ans et moins. Cela favorise grandement une diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans.

Les avenues priorisées sont :

- l'appropriation des stratégies reconnues ayant un impact sur les apprentissages : l'enseignement explicite, la réponse à l'intervention (RAI), l'évaluation au service de l'apprentissage, etc.;
- le perfectionnement sur le sujet du redoublement lors des tables interprofessionnelles;
- la mise en place d'équipes collaboratives;
- le renforcement des expertises dans chaque milieu.

L'engagement et la mobilisation de tous Le milieu de vie

CSSDN OBJECTIF 7

D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un très bon état

INDICATEUR	CIBLE			
	Situation de départ Janvier 2018	Janvier 2019	Mars 2020	2022
État des bâtiments	État des infrastructures du CSSDN : l'indice de vétusté physique (IVP) affiche une moyenne de 4,42 % ce qui correspond à un très bon état.	État des infrastructures du CSSDN : l'indice de vétusté physique (IVP) affiche une moyenne de 5,67 % ce qui correspond à un très bon état.	État des infrastructures du CSSDN : l'indice de vétusté physique (IVP) affiche une moyenne de 7,19 % ce qui correspond à un bon état.	Maintenir un très bon état des infrastructures
INDICATEUR	État des bâtiments, indice de vétusté physique (IVP)			

Précision : l'indicateur utilisé pour qualifier les bâtiments est l'indice de vétusté. Il mesure la condition des bâtiments en prenant en compte l'estimation du coût des travaux nécessaires pour maintenir l'immeuble en bon état au cours des cinq prochaines années divisé par la valeur de remplacement du bâtiment. Un état satisfaisant signifie un indice de vétusté physique inférieur ou égal à 15 %.

OBSERVATIONS

On observe que la moyenne de l'indice de vétusté physique se situe toujours en deça de 15 %, donc les bâtiments du parc immobilier sont dans un bon état. La légère augmentation observée depuis 2018 est due à la nouvelle façon d'évaluer l'indice de vétusté physique des bâtiments qui prend davantage de composants de bâtiments en compte.

L'avenue priorisée est :

- la priorisation des travaux de maintien d'actifs en fonction de la désuétude.

En raison de l'état d'urgence des mesures sanitaires lié à la pandémie COVID-19, les Services des ressources matérielles (SRM) :

- ont donné les directives et les procédures à prendre pour respecter la distanciation exigée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- ont procédé aux commandes massives d'équipements de protection individuelle et de livraisons de « kit de départ » pour être en mesure d'ouvrir les écoles désignées le 11 mai 2020 et fournir, en continu, le matériel requis;
- ont soutenu les directions d'établissement et formé les concierges sur les mesures de désinfection additionnelles recommandées par l'INSPQ;
- ont indiqué les mesures à prendre et ont soutenu les ouvriers d'entretien et les concierges qui ont procédé au désengorgement des classes afin de respecter les mesures de distanciation : marquage au sol, extérieur et intérieur, sens de la circulation, installation des plexiglas, etc.
- ont rencontré régulièrement, en visioconférence, les directions d'établissement et les concierges afin de les informer et de les soutenir pour rencontrer les exigences évolutives de l'INSPQ.

États financiers 2019-2020

Les données financières du Centre de services scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 ont été déposées au conseil d'administration, le 24 novembre 2020, pour un déficit d'exercice de (388 339 \$) et un surplus cumulé de 43 371 456 \$. Dans les faits, le Centre de services scolaire des Navigateurs dispose d'un surplus cumulé libre de 17,9 M\$ dont 11,3 M\$ sont réservés pour les engagements des établissements et autres activités. Selon les règles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), du surplus cumulé de 43,3 M\$ un montant maximal de 2,6 M\$ est disponible pour utilisation en 2020-2021.

Composition des revenus

Taxes scolaires	37 221 240 \$	12,98 %
Subventions de fonctionnement	224 965 775 \$	78,46 %
Autres subventions et contributions	472 247 \$	0,16 %
Droits de scolarité et droits chargés	2 480 728 \$	0,87 %
Ventes de biens et services	20 160 858 \$	7,03 %
Revenus divers	1 221 500 \$	0,43 %
Amortissement des contributions reportées	202 472 \$	0,07 %
Total	286 724 820 \$	100,00 %

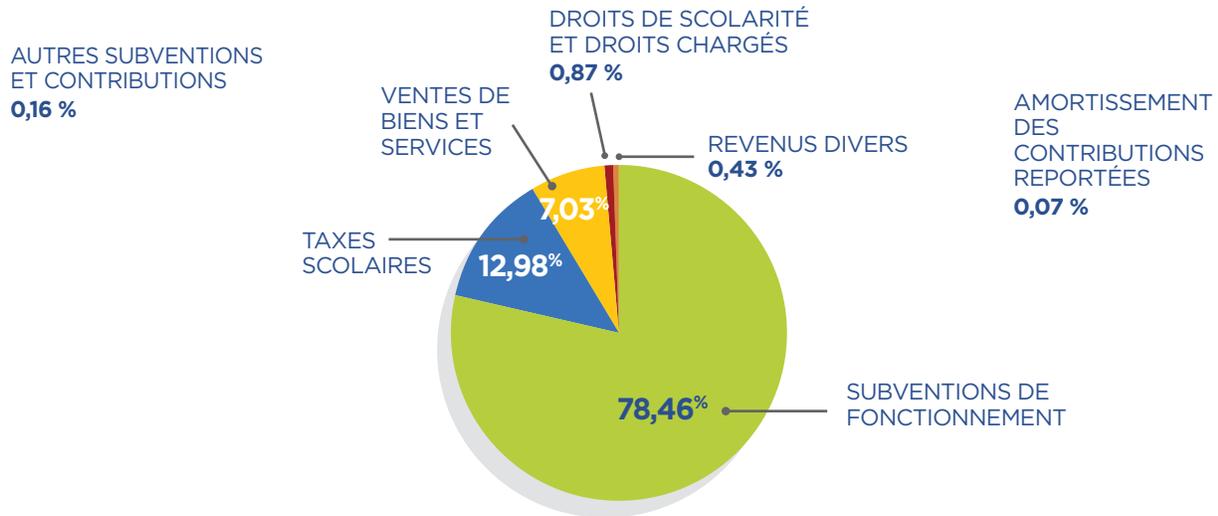
Composition des dépenses par secteur d'activités

Enseignement et formation	146 767 858 \$	51,12 %
Soutien à l'enseignement	55 120 409 \$	19,20 %
Services d'appoint	36 152 252 \$	12,59 %
Activités administratives	9 925 118 \$	3,46 %
Biens meubles et immeubles	31 749 539 \$	11,06 %
Activités connexes	7 737 078 \$	2,69 %
Dépenses liées à la provision pour avantages sociaux	330 763 \$-	- 0,12 %
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	8 332 \$-	0,00 %
Total	287 113 159 \$	100,00 %

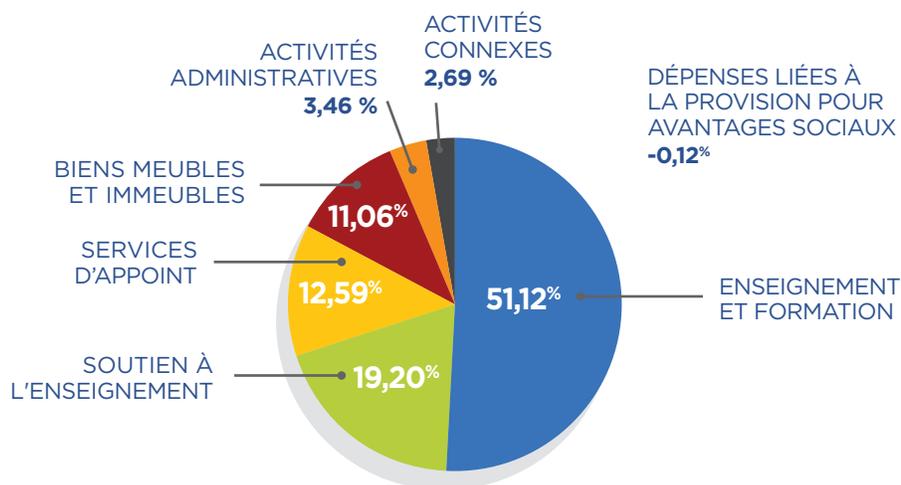
Composition des dépenses par nature des dépenses

Rémunération	220 708 653 \$	76,78 %
Autres charges	6 700 008 \$	2,33 %
Frais de déplacement	670 709 \$	0,23 %
Fournitures et matériel	12 676 149 \$	4,41 %
Services, honoraires et contrats	32 087 352 \$	11,16 %
Charges d'investissements non capitalisables et amortissement	14 609 383 \$	5,09 %
Total	287 452 254 \$	100,00 %

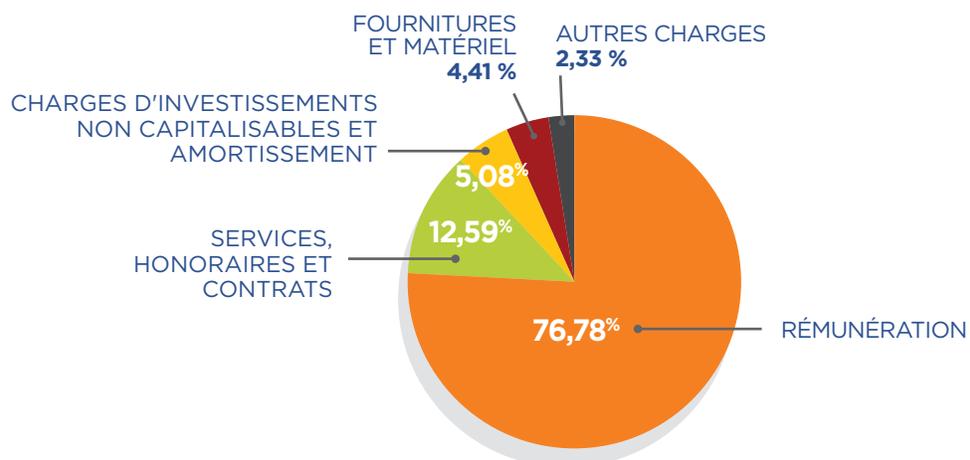
Composition des revenus



Composition des dépenses par secteur d'activités



Composition des dépenses par nature des dépenses

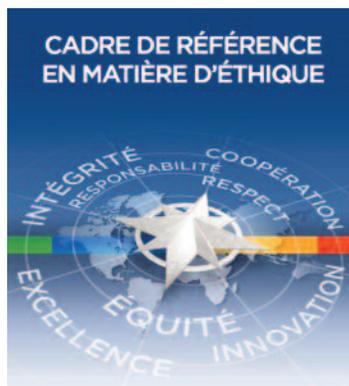


Nous vous invitons à consulter ces autres documents

Application de la procédure d'examen des plaintes établie par le CSSDN

Conformément à l'article 5 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (Chapitre I-13.3, r. 7.1), voici les étapes du processus d'examen d'une plainte du CSSDN appliqué en 2019-2020 :

1. Discuter avec l'enseignante ou l'enseignant ou la personne visée par la plainte;
2. Si vous n'obtenez pas le résultat attendu, contacter la direction de l'établissement ou du service afin de trouver une solution;
3. Si ces démarches ne sont pas satisfaisantes, soumettre votre plainte à la responsable de l'examen des plaintes, madame Sandra Cauchon, secrétaire générale au Centre de services scolaire des Navigateurs, par téléphone au : 418 839-0500 poste 55015, par télécopieur au : 418 839-0536, par courrier au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, G6W 5M6 ou par courriel à sg@csnavigateurs.qc.ca, en remplissant le formulaire de plainte;
4. À la suite de ces démarches, la responsable de l'examen des plaintes vous guidera, le cas échéant, vers le comité de révision d'une décision ou le protecteur de l'élève.



Bilan annuel 2019-2020 (juin)

But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements – Volet : Violence et intimidation

DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENTS

	NOMBRE	NATURE		SUIVI (INTERVENTIONS)	
		VIOLENCE	INTIMIDATION	VICTIME	AGRESSEUR
ÉCOLES PRIMAIRES	27	Verbale : 5 Physique : 15 Sociale : - Psychologique : - Sexuelle : -	Verbale : 4 Physique : 1 Sociale : 4 Sexuelle : - Cyberespace : 1	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'événement • Mesures de protection • Mesures disciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures disciplinaires (21) • Rencontre avec l'élève • Mesures de réparation • Mesures d'aide (2) • Appel aux parents • Réf. au personnel
		NATURE			
ÉCOLES SECONDAIRES	12	VIOLENCE	INTIMIDATION		
		Verbale : 2 Physique : 7 Sociale : 2 Électronique : 3	Verbale : 1 Physique : 1 Sociale : - Électronique : -		

Rapport annuel du protecteur de l'élève par intérim pour l'année scolaire 2019-2020

M^e Dominique Paille a agi à titre de protectrice de l'élève à la Commission scolaire des Navigateurs jusqu'à sa démission au début du mois de décembre 2019. À compter du mois de décembre, l'intérim à ce poste a été assuré par M^e Stéphanie Blanchet Gravel qui a traité l'essentiel des plaintes formulées durant l'année scolaire 2019-2020. Le soussigné a quant à lui remplacé sa collègue M^e Blanchet Gravel à titre de protecteur de l'élève au Centre de services scolaire des Navigateurs au mois de juin 2020 et jusqu'à la nomination de Mme France Deschênes à l'automne 2020.

Durant l'année scolaire 2019-2020, M^e Blanchet Gravel et le soussigné ont eu à traiter 39 dossiers, dont 16 plaintes formellement déposées par un élève ou un parent. Avant sa démission, M^e Dominique Paille avait quant à elle reçu 7 plaintes formelles, pour un total de 23 plaintes pendant l'ensemble de l'année scolaire.

Parmi les 16 plaintes formelles traitées par les protecteurs de l'élève par intérim :

- 9 plaintes ont fait l'objet d'un rapport sur leur bien-fondé et de recommandations au conseil des commissaires ou à la directrice générale du CSSDN;
- 2 plaintes ont été rejetées à titre préliminaire conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* parce qu'elles étaient sans objet, tardives ou parce que les conditions de recevabilité d'une plainte prévues audit règlement n'étaient pas respectées;
- 5 autres plaintes ont été retirées au terme d'un processus de médiation ou réglées en cours d'enquête à la satisfaction des plaignants concernés.

Il est pertinent de souligner que le protecteur de l'élève n'a pas comptabilisé les courriels ou les appels téléphoniques pour fins d'information et qui ne nécessitaient aucune interaction avec un représentant du CSSDN ou d'une école.

Voici comment se répartissent les dossiers ayant fait l'objet d'une plainte formelle suivant un regroupement par thème :

- 1 plainte concernant le service de transport scolaire;
- 2 plaintes concernant la participation d'élèves à une activité parascolaire ou sportive;
- 4 plaintes concernant l'adaptation des services éducatifs en fonction des besoins particuliers d'élèves handicapés ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- 5 plaintes concernant les inscriptions scolaires ou l'admission;
- 1 plainte concernant l'évaluation des apprentissages;
- 2 plaintes concernant des interventions disciplinaires ou administratives prises à l'égard d'élèves;
- 2 plaintes concernant des situations d'intimidation ou de violence;
- 1 plainte pour des manquements éthiques d'un(e) enseignant(e).

La majorité des dossiers qui ont été traités sans plainte formelle se sont réglés à la satisfaction des parents. Toutefois, quelques-uns ont été sans suite et sans acceptation des parents quant au traitement de leurs récriminations. Certains de ces dossiers concernaient des situations où les parents ne souhaitaient pas nécessairement un correctif à un service rendu par le centre de services scolaire, mais plutôt une mesure punitive soit à l'encontre d'un(e) élève, d'un(e) enseignant(e) ou d'une direction d'établissement. Dans ces situations, il était expliqué aux parents que le rôle du protecteur de l'élève n'est pas de recommander des mesures punitives, mais plutôt d'évaluer le bien-fondé des plaintes qui lui sont adressées au regard des droits de l'élève et de recommander, le cas échéant, les correctifs qui s'imposent pour assurer le respect de la loi, des règlements et des politiques.

¹ Certains dossiers concernaient plusieurs thèmes à la fois et ont été comptabilisés dans plus d'une catégorie.

Rapport annuel du protecteur de l'élève par intérim pour l'année scolaire 2019-2020 (suite)



Des 9 plaintes ayant fait l'objet d'un rapport et de recommandations au conseil des commissaires ou à la directrice générale, toutes ont été jugées non fondées. La majorité des plaintes non fondées ont néanmoins fait l'objet de recommandations afin de prévenir ou de remédier à des difficultés identifiées par la protectrice ou le protecteur de l'élève par intérim.

Situations d'intimidation ou de violence

Par ailleurs, la loi impose au protecteur de l'élève de faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence qui sont portées à sa connaissance.

À ce sujet, le protecteur de l'élève a pu constater que les établissements du CSSDN se sont dotés de plans de lutte contre l'intimidation et la violence conformément à la loi. Le soussigné est aussi d'avis que les membres du personnel des écoles ont collaboré à la mise en œuvre de ces plans et ont veillé à prévenir et à faire cesser toute situation d'intimidation ou de violence dans les écoles. Le CSSDN dispose d'ailleurs d'un ou de plusieurs intervenants qui ont spécifiquement pour rôle d'accompagner les directions des établissements, les élèves, leurs parents dans ces situations.

Il appert ainsi que la plupart des situations d'intimidation et de violence ont été gérées par les personnes qui en sont responsables dans les milieux éducatifs et n'ont pas conduit à des plaintes au protecteur de l'élève.

En ce qui concerne les 2 cas relatés précédemment, le traitement de l'une des plaintes a été suspendu après une démarche de conciliation ou d'information guidée par le protecteur de l'élève. L'autre plainte a été rejetée après analyse des témoignages et des documents portés à la connaissance du protecteur de l'élève.

Adaptation des services éducatifs en fonction des besoins particuliers d'élèves handicapés ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Comme mentionné précédemment, certaines plaintes adressées au protecteur de l'élève en 2019-2020 concernant l'adaptation des services éducatifs en fonction des besoins particuliers d'élèves handicapés ou qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). L'une de ces plaintes concernait plus particulièrement le classement d'une élève, c'est-à-dire le choix de la regrouper dans une classe spécialisée avec des élèves HDAA ou de l'intégrer à une classe ordinaire.

En examinant cette plainte, le protecteur de l'élève par intérim a pu constater que la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* du CSSDN est largement inspirée de la *Politique de l'adaptation scolaire* mise en œuvre depuis 1999 par le ministère de l'Éducation afin d'assurer une interprétation et une application uniformes des articles 234 et 235 de la L.I.P. qui concernent les élèves HDAA.

Cependant, le protecteur de l'élève a aussi constaté que les tribunaux ont interprété et appliqué régulièrement ces droits depuis la publication de la politique ministérielle dont s'inspire le CSSDN. Plus particulièrement, la Cour d'appel du Québec a clairement défini les principes qui doivent être appliqués par les intervenants scolaires lorsque les parents d'un élève HDAA sont en désaccord avec la décision de la direction de l'école de regrouper leur enfant en groupe spécialisé ou de l'intégrer à une classe ordinaire.



Rapport annuel du protecteur de l'élève par intérim pour l'année scolaire 2019-2020 (suite)

Entre autres, il est dorénavant bien établi que l'intégration d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans une classe ordinaire constitue une norme d'application générale et non une présomption. Il est donc inexact de prétendre, par exemple, que le centre de services scolaire a le fardeau de démontrer dans ces situations que l'intégration en classe ordinaire irait à l'encontre de l'intérêt de l'enfant. Il n'est pas non plus nécessaire que l'intégration en classe ordinaire ait été tentée sans succès avant de procéder à un regroupement en classe spécialisée. Il est finalement reconnu que les parents des élèves HDAA doivent être informés et impliqués par la direction de l'école dans l'adaptation des services éducatifs offerts à leur enfant, mais qu'ils n'ont pas le dernier mot en la matière. Ainsi, lorsque les parents de l'élève et les intervenants scolaires n'arrivent pas à un consensus relativement au classement de l'élève ou l'adaptation des services éducatifs qui lui sont offerts, le CSSDN ou la direction de l'école doivent prendre une décision dont ils sont entièrement imputables.

Or, ces principes reconnus par les tribunaux ne sont pas clairement énoncés dans la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*. À ce jour, la politique du CSSDN s'inspire toujours de la politique ministérielle qui n'a pas été révisée depuis 1999. Il en découle des difficultés et des incompréhensions de la part

des parents qui peuvent penser, par exemple, qu'ils ont le droit de choisir si leur enfant doit être regroupé en classe spécialisée ou non. Le protecteur de l'élève par intérim recommande donc de réviser la politique interne du CSSDN pour y préciser notamment le rôle des parents et celui du comité de classement dont l'opinion experte et externe est couramment sollicitée par les directions d'école.

Inscriptions scolaires

Finalement, plusieurs plaintes relatives aux inscriptions scolaires concernaient des situations dans lesquelles des établissements ont refusé d'inscrire ou ont déplacé obligatoirement des élèves qui avaient déjà un frère ou une sœur à l'école choisie par les parents. Dans ces cas, les parents ont fait valoir que le critère de la fratrie devrait donner priorité à leur enfant pour leur inscription à l'école. Or, les intervenants scolaires ont, à bon droit, refusé de considérer la fratrie puisque ce critère ne paraissait pas au *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*. Plusieurs directions d'établissement ont aussi fait part de leur opinion selon laquelle donner priorité aux frères et sœurs à l'inscription serait discriminatoire envers les enfants uniques. Cette opinion serait d'ailleurs conforme à un avis juridique obtenu il y a quelques années par la Commission scolaire des Navigateurs.

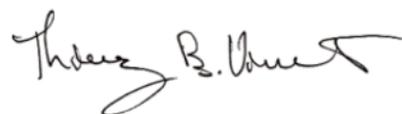
Rapport annuel du protecteur de l'élève par intérim pour l'année scolaire 2019-2020 (suite)

Le soussigné souhaite cependant porter à l'attention du conseil d'administration que des modifications récemment apportées à la *Loi sur l'instruction publique* pourraient entraîner des changements importants dans ces situations à compter de la période d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022. En effet, le critère de la fraterie semble dorénavant être expressément prévu par la loi. Il appert aussi que ce critère est appliqué depuis quelques années par d'autres centres de services scolaires. Le protecteur de l'élève recommande donc au CSSDN de réexaminer sa position concernant l'inscription prioritaire des frères et sœurs dans la même école à la lumière des modifications récentes à la loi et en amendant son règlement interne en prévision de l'année scolaire 2021-2020, le cas échéant.

Finalement, les plaintes relatives aux inscriptions scolaires ont aussi soulevé des questions complexes relatives à l'ordre dans lequel les parents des enfants qui font l'objet d'un déplacement obligatoire doivent être rappelés pour inscrire leur enfant à l'école de leur choix. Cette problématique survient notam-

ment lorsque des places se libèrent en cours d'été après que des élèves aient fait l'objet d'un refus d'inscription ou d'un déplacement obligatoire. La procédure qui doit être suivie par la direction de l'école dans de telles situations n'est pas clairement énoncée au *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* et pourrait être précisée.

Le 23 octobre 2020



Thierry Bouchard-Vincent
Protecteur de l'élève par intérim
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES NAVIGATEURS



Annexe 1

Mise en œuvre de la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes et des réseaux du secteur public

Il a été prévu à l'article 38 de la Loi, que le nombre d'heures rémunérées, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, pour l'ensemble des effectifs, ne doit pas excéder celui de la période correspondante de l'année précédente.

	1 ^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés*
1. Personnel d'encadrement	230 946,00	0,00	230 946,00	150
2. Personnel professionnel	309 301,00	614,00	309 301,00	283 ²
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 337 437,00	5 026,00	2 342 463,00	2 451
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 475 063,00	2 827,00	1 477 890,00	1 898
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	175 005,00	3 343,00	178 348,00	148
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 527 752,00	10 584,00	4 538 948,00	4 930

	1 ^{er} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés*
1. Personnel d'encadrement	237 231,12	0,00	237 231,12	147
2. Personnel professionnel	321 940,51	157,58	322 098,09	256
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4. Personnel enseignant	2 405 888,19	7 031,59	2 412 919,78	2 531
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 581 067,09	3 199,72	1 584 266,81	1 973
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	175 173,87	2 700,27	177 874,14	141
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	4 721 300,78	13 089,16	4 734 389,94	5 048

Remarques :

- *Personnel enseignant* : L'écart de 70 457 heures rémunérées s'explique par l'augmentation totale de 518 élèves au secteur des jeunes. Nous sommes passés de 21 784 élèves (en 2018-2019) à 22 302 élèves (en 2019-2020).
- *Du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, 65 jours payables (64 jours payables en 2019).*
- *Ajout d'enseignants, de professionnels, de TES et tech. en service de garde.*

* Prendre note que le nombre d'employés n'est pas celui indiqué au plan d'effectif. Il s'agit plutôt du nombre d'employés ayant travaillé au moins 1 h dans la période, peu importe son statut.

** Prendre note que lors d'une bonification des mesures dédiés aux professionnels, des ressources internes du personnel enseignant (ortho-enseignants) ont travaillé au secteur professionnel(orthopédagogues) pour combler le manque de ressources.

Annexe 2

Reddition de comptes LGCE de la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 contrats de service supérieurs à 25 000 \$



FOURNISSEURS	ENTREPRISE	TYPE DE CONTRATS	NOMBRE DE MANDATS	MONTANT AVANT TAXES
EMS structure	X	Service d'ingénierie	1	31 778,00 \$
WSP Canada inc.	X	Service d'ingénierie	1	72 117,00 \$
EQIP Solutions Experts-Conseil inc.	X	Service d'ingénierie	2	131 622,00 \$
Les services EXP inc.	X	Service d'ingénierie	2	91 730,00 \$
Au point étude + architecture + territoire inc.	X	Service d'architecture	1	75 844,00 \$
Brigad architecture et design inc.	X	Service d'architecture	1	77 174,00 \$
Planidesign inc.	X	Service d'architecture	1	79 744,00 \$
Architectes Roberge & Leduc inc.	X	Service d'architecture	1	63 326,00 \$
Cima + s.e.n.c.	X	Service d'ingénierie	1	55 403,00 \$
Pageau Morel et associés inc.	X	Service d'ingénierie	1	75 392,00 \$
Génécor experts-conseil inc.	X	Service d'ingénierie	1	74 911,00 \$
Pluritec	X	Service d'ingénierie	1	62 651,00 \$
Ambioner inc.	X	Service d'ingénierie	1	72 114,00 \$
Robitaille, Larouche, Dery, Architectes	X	Service d'architecture	1	43 091,00 \$
Bisson associés inc.	X	Service d'architecture	1	82 996,00 \$
AC/a Anne Carrier, architecture	X	Service d'architecture	1	43 775,00 \$
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Architectes	X	Service d'architecture	1	81 724,00 \$
BBC architectes inc.	X	Service d'architecture	1	78 761,00 \$
Ncube architecture conseil inc.	X	Service d'architecture	1	76 667,00 \$
Transport Christian Roberge	X	Service de déneigement	2	295 488,00 \$

FOURNISSEURS	ENTREPRISE	TYPE DE CONTRATS	NOMBRE DE MANDATS	MONTANT AVANT TAXES
SNC Lavalin	X	Service d'ingénierie	1	36 103,00 \$
Brigad architecture et design inc.	X	Service d'architecture	1	67 925,00 \$
Atelier de réadaptation au travail de Beauce	X	Hygiène et salubrité	2	727 450,00 \$
ML Entretien multiservices	X	Hygiène et salubrité	3	715 602,00 \$
Pluritec Itée	X	Service ingénierie	1	49 983,00 \$
Service sanitaire Frontenac	X	Hygiène et salubrité	2	229 279,00 \$
Derko	X	Hygiène et salubrité	4	821 579,53 \$

Annexe 2 - Reddition de comptes de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP),

Annexe 3

Les compétences du 21^e siècle regroupent six compétences d'apprentissage en profondeur (les SIX C)

Pour être en mesure d'utiliser de nouvelles connaissances pour résoudre des problèmes. L'objectif général des « SIX C » est non seulement le bien-être de l'élève, aussi celui de la société.

PENSÉE CRITIQUE

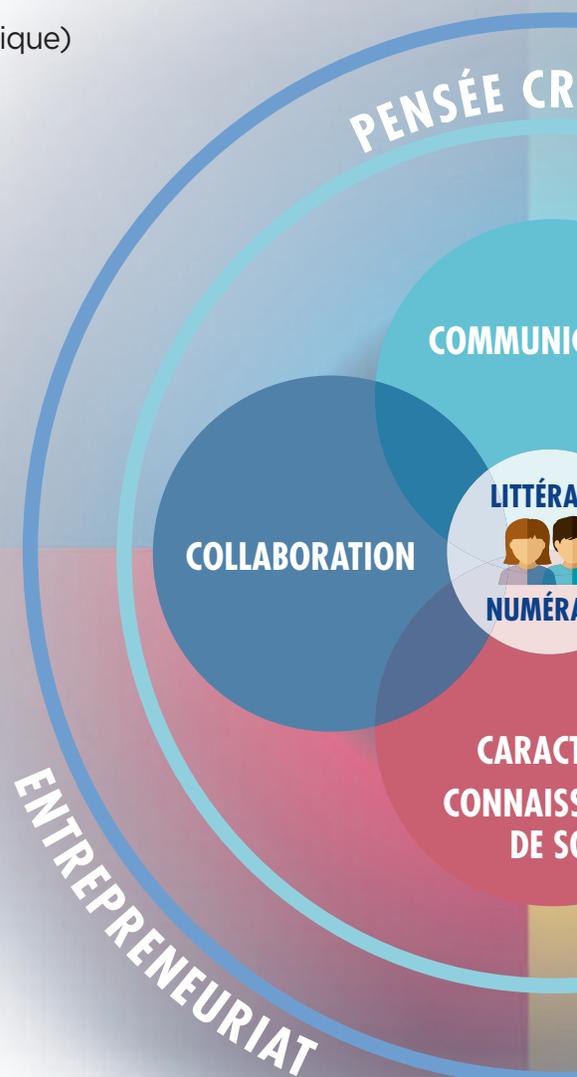
- Résout des problèmes significatifs et complexes de la vie courante
- Prend des décisions efficaces pour régler des enjeux
- Conçoit et gère des projets
- Acquiert, traite, analyse et interprète de l'information afin de prendre des décisions éclairées (littératie critique et numérique)
- S'engage dans un processus d'enquête pour résoudre des problèmes
- Établit des liens et effectue un transfert de connaissances d'une situation à l'autre

COLLABORATION

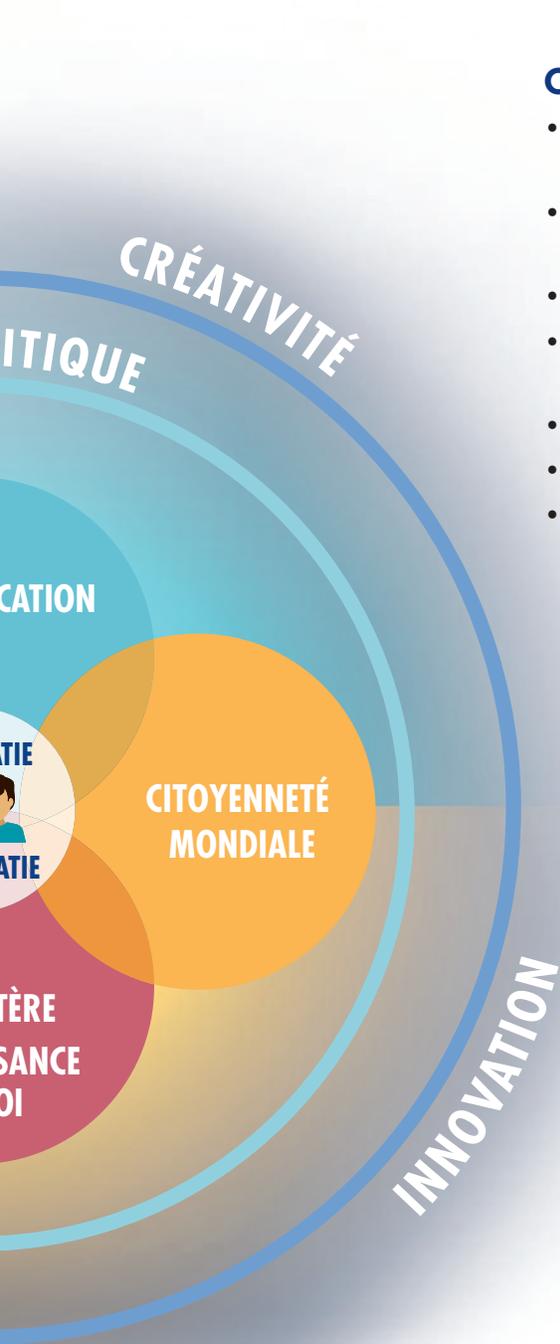
- Travaille en équipe; établit des relations positives
- Apprend des autres et contribue à l'apprentissage d'autrui
- Co-construit du savoir, du sens et du contenu
- Assume différents rôles au sein de l'équipe
- Gère les conflits
- Fait du réseautage avec diverses communautés et différents groupes
- Respecte une diversité de perspectives

CARACTÈRE - CONNAISSANCE DE SOI - AUTO-APPRENTISSAGE

- Apprend le processus d'apprentissage (métacognition)
- Croit en la capacité d'apprendre et de grandir (mentalité de croissance)
- Persévère et surmonte les défis afin d'atteindre un but
- S'autorégule afin de devenir une apprenante ou un apprenant la vie durant
- Réfléchit sur l'expérience afin d'accroître l'apprentissage
- Développe l'intelligence émotionnelle pour se comprendre et comprendre les autres
- S'adapte au changement et démontre de la résilience envers l'adversité
- Gère différents aspects de la vie



èmes de la vie réelle et miser sur un éventail de compétences et d'attributs.
du groupe et de la société dans son ensemble (Fullan et Quinn).



COMMUNICATION

- Communique de façon efficace dans différents contextes, à l'oral comme à l'écrit, en français et en anglais
- Pose des questions efficaces pour acquérir des connaissances
- Utilise divers médias pour communiquer
- Choisit les outils numériques appropriés en fonction de l'intention de la tâche
- Écoute pour comprendre tous les points de vue
- Acquiert des connaissances sur une variété de langues
- Exprime des opinions et défend des idées

CRÉATIVITÉ - INNOVATION - ENTREPRENEURIAT

- Apporte des solutions à des problèmes complexes
- Améliore un concept, une idée ou un produit
- Prend des risques en réfléchissant et en créant
- Fait des découvertes dans le cadre de processus d'enquête
- Poursuit de nouvelles idées pour répondre à un besoin d'une communauté
- Fait preuve de leadership et de motivation en ayant un esprit d'entreprise éthique

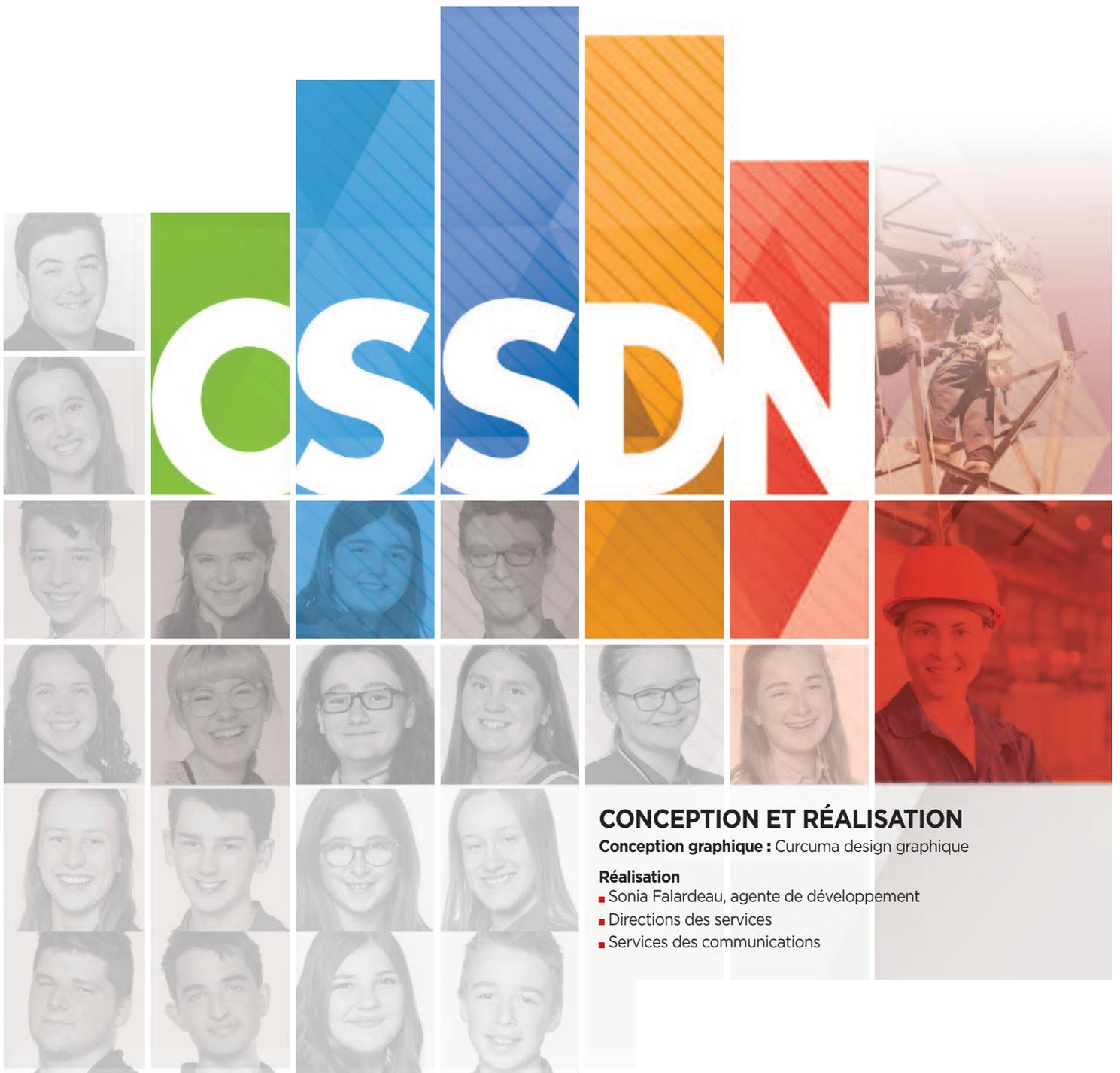
CITOYENNETÉ MONDIALE

- Contribue à la société et à la culture de la communauté locale, globale et numérique de façon responsable et éthique
- S'engage dans des initiatives locales et mondiales afin de faire une différence
- Apprend « de » et « avec » diverses personnes
- Interagit d'une manière sûre et responsable au sein d'une variété de communautés
- Crée une empreinte numérique positive
- Se soucie de l'environnement et prend en compte l'importance de tous les êtres vivants

Bibliographie

- Centre de services scolaire Navigateurs (2018). *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023*. https://web.csdn.qc.ca/sites/default/files/u303/pevr_csdn_2017-2022_20181121.pdf
- Emploi Québec. Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail (2019). *État d'équilibre du marché du travail. Diagnostics pour 500 professions*. Édition 2018. https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/RA_etat_marche_travail_diagnostic.pdf
- Fullan, M. et J. Quinn (2018). *La cohérence. Mettre en action les moteurs efficaces du changement en éducation*. Presses de l'Université du Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/coherence-3297.html>
- Gouvernement du Québec. Centre de services partagés du Québec (2019). *Loi sur l'instruction publique*. À jour au 15 juin 2020. Publications Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3>
- Institut de la statistique du Québec (2018). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017. Portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*. Paru en octobre 2018. <https://stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle-2017.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXIe siècle*. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Décembre 2015. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/peica.html>
- MEES (2020). *Indicateurs nationaux – Formation générale des jeunes – Enseignement secondaire, édition 2019 : L'âge des élèves à l'entrée au secondaire*.
- MEES (2020). *Indicateurs*. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/>
- MEES (2020). *Indices de défavorisation des écoles publiques 2019-2020*. Production mars 2020. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indices-defavorisation-2019-2020.pdf
- MEES (2020). *Rapport Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire*. Édition 2020. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Rapport_diplomation_qualif_CS_sec_ed2020_WEB.pdf
- MEES (2020). *Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2011 et 2012*.





CONCEPTION ET RÉALISATION

Conception graphique : Curcuma design graphique

Réalisation

- Sonia Falardeau, agente de développement
- Directions des services
- Services des communications

**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec 

csdn.qc.ca